

Livret d'accueil des apprenants en situation de handicap



2026

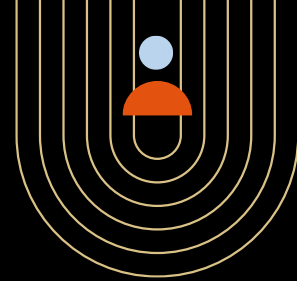
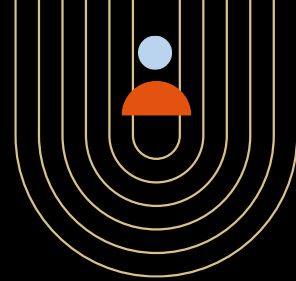


TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	4
1.1 Qu'est-ce que le handicap ?.....	4
1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap.....	5
1.3 Qui vous accompagne ?	5
1.4 Comment se déroule la formation ?	7
1.4.1 Quand parler de mon handicap ?	7
1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?.....	7
1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?.....	8
1.5 Les outils mis à votre disposition	8
2. Partenariats	9
3. Référent handicap	9
4. Liste des organismes	9
5. Annexes	10
Présentation du Cabinet Barthélémy Avocats	21



Introduction

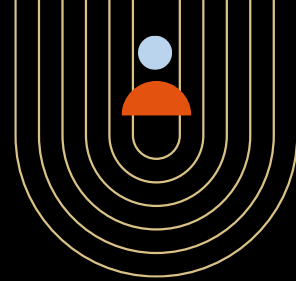
Barthélémy Formations s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. Barthélémy Formations s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins.
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation.
- Faire le lien entre les différents services de notre organisme de formation.
- L'accompagner dans ses démarches.

Barthélémy Formations se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place. Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider.



1. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

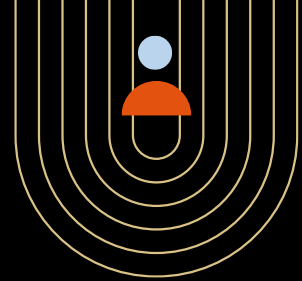
1.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, merci de nous le signaler en amont de la formation.

Un rendez-vous sera organisé avec notre Référent Handicap, Madame Aurélia DEJEAN DE LA BATIE et c'est lors de ce rendez-vous que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation.



1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) :

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Décision administrative.
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) :

- Délivrée par la MDPH.
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques.

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) :

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

ALD (Affection de Longue Durée) :

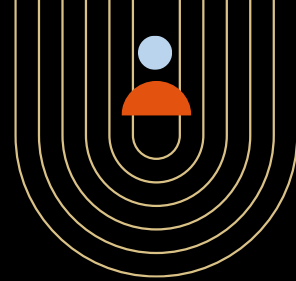
- Relève de la sécurité sociale.
- Attestation AMELI.
- Concerne les maladies chroniques.

1.3 Qui vous accompagne ?

Barthélémy Formations dispose d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative.
- Équipe pédagogique.
- Accompagnateurs.



Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également l'interlocuteur des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap, que ce soit au sein de Barthélémy Formations ou en entreprise.

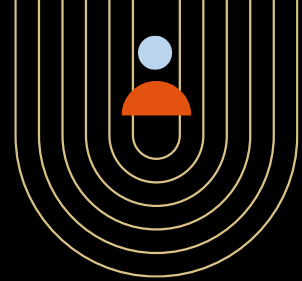
Engagements

En notre qualité d'organisme de formation, nous nous engageons à vous accompagner pour que vous puissiez bénéficier de nos formations.

Nous nous engageons à vous proposer les mêmes opportunités de développement de connaissances et d'enrichissement de compétences que l'ensemble des autres apprenants.

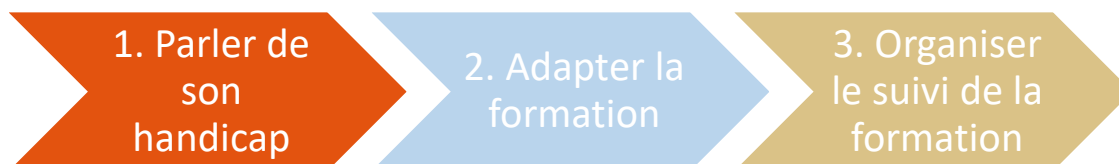
Dans ce cadre, nous avons signé une charte avec l'Agefiph afin :

- d'améliorer en continu notre accessibilité,
- de contribuer à développer un droit à la formation plus inclusif de manière concrète et volontariste.



1.4 Comment se déroule la formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes :



1.4.1 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous contactez un de nos bureaux pour vous renseigner sur une formation.

Si vous vous inscrivez sur notre site à une formation, un questionnaire de pré-évaluation vous permettra d'indiquer, dans l'espace prévu à cet effet, que vous êtes en situation de handicap.

La Référente Administrative en informera le Référent Handicap de Barthélémy Formations.

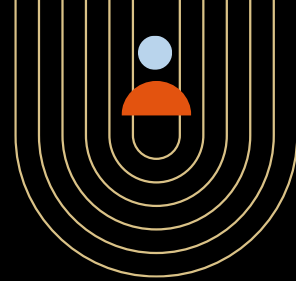
Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap directement auprès du Référent Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail (voir information ci-après).

Dès que le Référent Handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le Référent Handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.



En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (ex : envoi des cours).

1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe pédagogique, si vous en ressentez le besoin.

Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs.

Le Référent Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

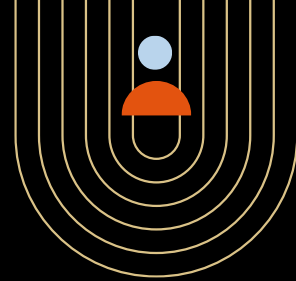
Le Référent Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

La Référente Administrative a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient également à votre disposition.

1.5 Les outils mis à votre disposition

Pour tout apprenant en situation de handicap, Barthélémy Formations met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Aide à la définition de votre projet de formation et préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap).
- Si vous le souhaitez, échanges avec votre employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours.
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en fonction de vos besoins.



2. Partenariats

Barthélémy Formations met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa démarche de formation.

3. Référent handicap



Aurélia DEJEAN DE LA BATIE



adejean@barthelemy-avocats.com



07 85 01 56 07

4. Liste des organismes

L'AGEFIPH

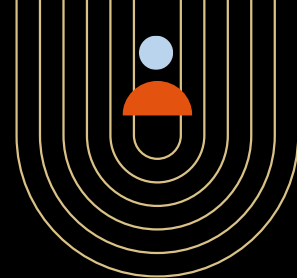
L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes en situation de handicap.

CAP EMPLOI

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.

La MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.



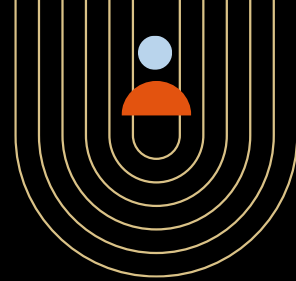
5. Annexes



Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation).



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.



Liste partenaires handicaps

Avignon

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 84

22 Boulevard Saint-Michel

84000 Avignon

Tel : 0 800 80 05 79

AVIPTH – Cap Emploi 84

72 route de Montfavet

84000 Avignon

Tél : 04 90 13 99 99

Mail : contact@capemploi84.fr

Bordeaux

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 33

Esplanade Charles De Gaulle - CS 51914

33074 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 99 66 99

AGEFIPH

13 rue Jean-Paul Alaux - Millenium 2 ZAC Cœur de Bastide - CS 61404

33072 Bordeaux

Tél : 0 800 11 10 09

Mail : nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

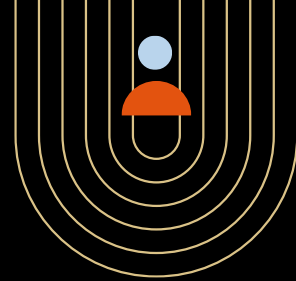
GIRPEH Aquitaine – Cap Emploi 33

23 quai de Paludate

33800 Bordeaux

Tél : 05 56 31 38 27

Mail : contact@girpeh-aquitaine.org



Clermont-Ferrand

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 63

11 rue Vaucanson
63100 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 74 51 20

AGEFIPH

65, boulevard François Mitterrand - CS 70357
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr

Cap Emploi 63

19 boulevard Berthelot
63400 Chamalières
Tel : 04 73 16 18 18
Mail : capemploi@capemploi63.fr

Évreux

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure – MDPH 27

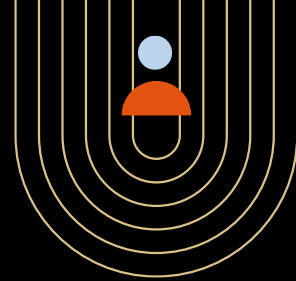
11 Rue Jean de la Bruyère
27000 Évreux
Tel : 02 32 31 96 13
Mail : mdph-eure@eure.fr

AGEFIPH

Immeuble Les Galées du Roi - rue Gadeau de Kerville
76107 Rouen
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : normandie@agefiph.asso.fr

Handi Cap Emploi 27 – Cap Emploi 27

Immeuble Séquoia - 4 Place Alfred de Musset
27000 EVREUX
Tél : 03 32 28 43 64
Mail : contact@capemploi27.com



Lille

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 59

21 Rue de la Toison d'Or
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tel : 03 59 73 73 73
Mail : lille-mdph@lenord.fr

AGEFIPH

27 bis rue du Vieux Faubourg - 3ème étage
59040 Lille
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : hauts-de-france@agefiph.asso.fr

Emploi & Handicap – Cap Emploi 59

23 chemin du Moulin Delmar - Sac Postal n°15
59708 Marcq en Baroeul
Tél : 03 59 31 81 31
Mail : ilecerf@emploi-et-handicap.fr

Lyon

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Rhône – MDPH 69

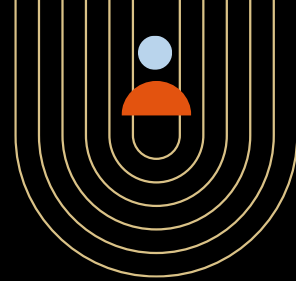
146 Rue Pierre Corneille
69003 Lyon
Tel : 0 800 86 98 69
Mail : handicap@rhone.fr

AGEFIPH

Parc D'Affaires De Saint-Hubert - 33 Rue Saint Théobald
38080 L'Isle d'Abeau
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr

Handi Lyon Rhône – Cap Emploi 69

62-64 Cours Albert Thomas
69008 Lyon
Tél : 04 37 53 01 30
Mail : contact@handilyonrhone.org



Marseille

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 13

4 Boulevard Euroméditerranée Quai d'Arenc
13002 Marseille
Tél : 0 800 81 48 44
Mail : accueil.information.mdp@mdph13.fr

AGEFIPH

Arteparc de Bachasson bâtiment B1 - rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : paca@agefiph.asso.fr

HEDA – Cap Emploi 13

Espace Colbert 8 rue sainte Barbe - CS 70383
13205 Marseille cedex 01
Tél : 04 42 95 70 83
Mail : accueil@capemploi13.com

Metz

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Rhône – MDPH 57

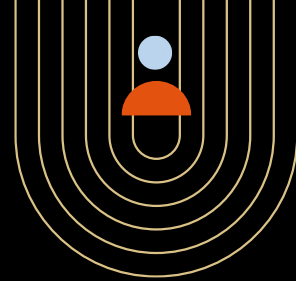
1 Rue Claude Chappe
57076 Metz
Tél : 03 87 21 83 00
Mail : mdp@moselle.fr

AGEFIPH

Immeuble Joffre Saint Thiebault 13-15 Boulevard Joffre
54063 Nancy
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : grand-est@agefiph.asso.fr

Pyramide Est – Cap Emploi 57

25 La Tannerie
57070 Saint Julien Les Metz
Tél : 03 87 75 93 73
Mail : ahavin@capemploi57.fr



Montpellier

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 34

59 Avenue de Fès - Bat. B - BP 7353
34086 Montpellier Cedex 4
Tel : 04 67 67 69 30

AGEFIPH

Immeuble Antalya - ZAC Antigone
119 Avenue Jacques Cartier - CS 19008
34967 Montpellier
Tel : 0 800 11 10 09
Mail : occitanie@agefiph.asso.fr

APSH 34 – Cap Emploi 34

Par Euromédecine II - 335 Avenue du Professeur Jean-Louis Viala
34090 Montpellier
Tel : 04 99 13 34 25
Mail : assistante-directionsiege@apsh34.org

Mulhouse

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure – MDPH 68

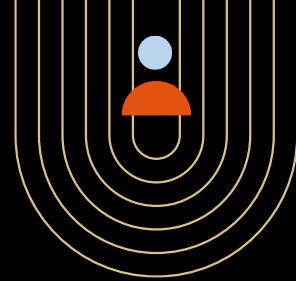
51A Rue d'Agen
68100 Mulhouse
Tél : 03 89 30 68 10
Mail : mdph@haut-rhin.fr

AGEFIPH

Immeuble Joffre Saint Thiebault 13-15 Boulevard Joffre
54063 Nancy
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : grand-est@agefiph.asso.fr

Action et Compétences – Cap Emploi 68-67

37 Boulevard Alfred Wallach
68100 Mulhouse
Tél : 03 89 41 88 12



Nantes

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 44

Rond Point du Forum D - 30 Route de Vannes

44700 Orvault

Tel : 02 28 09 40 50

Mail : accueil.mdp@loire-atlantique.fr

AGEFIPH

34 quai Magellan

44032 Nantes

Tél : 0 800 11 10 09

Mail : pays-loire@agefiph.asso.fr

GIRPEH – Cap Emploi 44

1 rue Didienne - B.P. 40816

44008 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 40 08 66 08

Mail : contact@girpeh-asso.fr

Nice

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 06

27 Boulevard Paul Montel

06200 Nice

Tel : 0 805 56 05 80

AGEFIPH

Arteparc de Bachasson bâtiment B1 - rue de la Carrière de Bachasson

13590 Meyreuil

Tél : 0 800 11 10 09

Mail : paca@agefiph.asso.fr

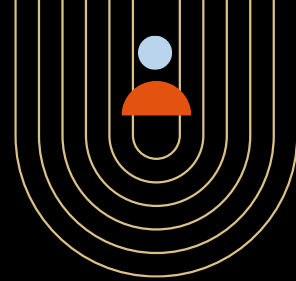
HandyJob – Cap Emploi 06

148 Avenue Guynemer - Le Cap Var - C1

06700 Saint-Laurent-du-Var

Tél : 04 93 19 30 80

Mail : accueil.sl@capemploi06.com



Nîmes

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 30

176 boulevard Salvador - Avenue Président
Salvadore Allende
30900 Nîmes
Tel : 04 66 76 76 76

AGEFIPH

Immeuble Antalya - ZAC Antigone
119 Avenue Jacques Cartier - CS 19008
34967 Montpellier
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : occitanie@agefiph.asso.fr

ADRH – Cap Emploi 30

183 rue Guy Maupassant
30000 NÎMES
Tél : 04 66 68 99 70
Mail : secretariat@capemploi30.fr

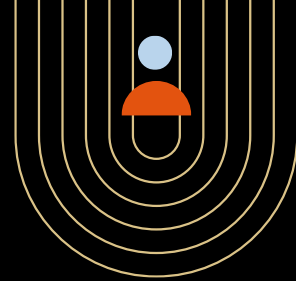
Paris

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris – MDPH 75

69 rue de la Victoire
75009 Paris
Tel : 01 53 32 39 39
Mail : contact@mdph.paris.fr

AGEFIPH - Délégation Régionale Île de France

24-28 Villa Baudran - 21-37 rue de Stalingrad
Immeuble le Baudran
94110 Arcueil
Tel : 0 800 11 10 09
Mail : ile-de-france@agefiph.asso.fr



Cap Emploi Paris

43 Bis rue d'Hautpoul

75019 Paris

Tel : 01 44 52 40 60

Mail : contact@capemploi75.org

Pau

Maison Départementale des Personnes Handicapées des Pyrénées Atlantiques

MDPH 64

Cité administrative - Rue Pierre Bonnard

64000 Pau

Tel : 05 59 27 50 50

AGEFIPH

13 rue Jean-Paul Alaux - Millenium 2 ZAC Cœur de Bastide - CS 61404

33072 Bordeaux

Tél : 0 800 11 10 09

Mail : nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

Initiatives et Prévention – Cap Emploi 64

3 rue Ada Byron

64000 Pau

Tél. 05 59 80 83 32

Rennes

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 35

13 Avenue de Cucillé

35000 Rennes

Tel : 0 800 35 35 05

Mail : contact@mdph35.fr

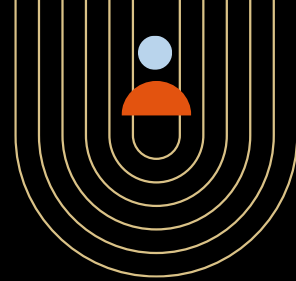
AGEFIPH

4 Avenue Charles Tillon

35000 Rennes

Tél : 0 800 11 10 09

Mail : bretagne@agefiph.asso.fr



Cap Emploi 35

6, allée de la Guérinière - CS 46706
35067 Rennes Cedex
Tél : 02 23 44 82 30
Mail : ilecerf@emploi-et-handicap.fr

Strasbourg

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 67

6A Rue du Verdon,
67100 Strasbourg
Tel : 0 800 74 79 00

AGEFIPH

Immeuble Joffre Saint Thiebault 13-15 Boulevard Joffre
54063 Nancy
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : grand-est@agefiph.asso.fr

Actions et Compétences – Cap Emploi 68-67

9 Rue du Verdon bâtiment B - 2e étage
67100 Strasbourg
Tél : 03 89 41 88 12

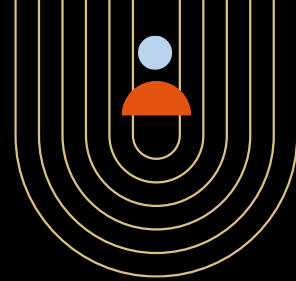
Toulouse

Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH 31

10 Place Alfonse Jourdain,
31000 Toulouse
Tel : 0 800 31 01 31
Mail : mdph@cd31.fr

AGEFIPH

17 Boulevard De La Gare - BP 95827
Immeuble La Passerelle St Aubin
31505 Toulouse
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : occitanie@agefiph.asso.fr



Cap Emploi 31

Immeuble Anthyllis - 8 rue Paul Mesplé
31100 Toulouse
Tél : 05 34 40 91 91
Mail : site@capemploi31.com

Tours

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Touraine – MDPH 37

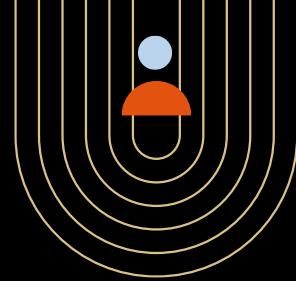
38 rue Edouard Vaillant - C.S 14233
37042 Tours Cedex 1
Tel : 02 47 75 26 66
Mail : info@mdph37.fr

Cap Emploi 37

45 Rue du Mûrier,
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tel : 02 47 85 30 30
Mail : accueil@capemploi37.com

AGEFIPH

35 Avenue de Paris - ABC2
45058 Orléans
Tél : 0 800 11 10 09
Mail : centre@agefiph.asso.fr



Présentation du Cabinet Barthélémy Avocats

Spécialisé depuis sa création, il y a plus de 50 ans, le Cabinet Barthélémy Avocats accompagne les entreprises dans la gestion de leurs relations individuelles et collectives de travail par le conseil, la défense de leurs intérêts ou par la formation.

Les avocats du Cabinet proposent un accompagnement par le conseil et la formation aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Pour répondre aux besoins d'entreprises soumises à des règles juridiques spécifiques, le Cabinet Barthélémy Avocats a également développé des départements sectorisés : santé-sécurité au travail, RH, Formation...

Le Cabinet est un organisme de formation certifié Qualiopi.

Nous digitalisons, pour de nombreux clients, nos formations avec des séquences en live et des temps d'apprentissage en autoformation sur notre plateforme d'apprentissage LMS Barthélémy 100 % en ligne et nous assurons un suivi pédagogique personnalisé des stagiaires.

Le Cabinet Barthélémy Avocats, c'est un accompagnement de proximité et opérationnel, avec plus d'une centaine d'avocats répartis sur 19 bureaux :

